

@COM.COFIREX
Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 61 RUE JEAN BRIAUD, 33700 MERIGNAC
318 623 022 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 NOVEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 437 018,77 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	437 018,77 euros
A titre de dividendes, pour	400 000,00 euros
Soit 124,03 euros par action	
Le solde, soit	37 018,77 euros
En totalité au compte « autres réserves »	
qui s'élève ainsi à 72 969,29 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2022 :

2 000 000,00 euros, soit 620,16 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 000 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2023 :

600 000,00 euros, soit 186,05 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 600 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2024 :

400 000,00 euros, soit 124,03 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 400 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 NOVEMBRE 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Société ISABELLE SAUTANIER-
GOUMARD Expert-Comptable

DocuSigned by:

9E2ED6C5B7764AA...